

Hauts-de-France, Somme
Glisy
L'Aérodrome
route de Péronne

Aérodrome, dit aéroport d'Amiens-Picardie

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80002901
Date de l'enquête initiale : 2003
Date(s) de rédaction : 2003
Cadre de l'étude : inventaire topographique Amiens métropole
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : aéroport
Appellation : Aéroport d'Amiens-Picardie
Parties constituantes non étudiées : piste d'atterrissage, hangar aéronautique

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales :

Historique

Les sources conservées aux archives départementales (série O) indiquent que l'aérodrome est créé en 1938. La surface de terrain dont l'Etat a obtenu l'expropriation correspond à un quart des terres labourables de la commune.

S'appuyant sur les publications de R. Ranson (1933) et Th. Giard (1938), Maurice Crampon (1980) indique que la société aérienne de Picardie, section aérienne de l'Automobile-club de Picardie, de l'Aisne et du Sport d'Amiens, est créée en 1909 par René Ranson. Elle prend le nom d'Aéro-club de Picardie en 1923 et se développe surtout après 1931. La construction d'un aérodrome commence en 1936 après la décision de créer une école de pilotage et de l'utilité militaire potentielle du site, en raison des menaces de guerre. Une base aérienne allemande est installée sur les lieux durant la Seconde Guerre mondiale.

D'après le site de l'association Anciens aérodromes (Jacques Calcine, 2011), le terrain d'aviation est à sa création en 1937 une base aérienne de l'Armée de l'Air. Il est utilisé par l'armée française puis par la Royal Air Force (1940).

Le Terrain est répertorié par la Luftwaffe comme "FliergerHorste Amiens-Glisy" en juin 1940, puis de juillet 1942 à juin 1944. Il est alors équipé de deux pistes bétonnées, non balisées, de 1700 et 1530 m et de trois zones de dispersion totalisant 41 abris, le tout protégé par une Flak particulièrement intense.

D'après l'atlas DGCA (2017) En 1938, la ville d'Amiens s'était engagée vis-à-vis de l'État, qui participait pour plus du tiers au financement de l'opération, à créer un terrain d'aviation sur le territoire de la commune de Glisy. Des difficultés d'acquisitions amiables conduisirent à ce que soit envisagé le recours à l'expropriation. Les besoins de la Défense nationale nécessitent d'étendre cet aérodrome public au-delà des limites définies dans la convention avec la ville. Les lenteurs de la procédure civile aboutirent à ce que le projet se transforme en celui d'un terrain d'aviation militaire permettant à l'État d'exercer lui-même, en procédure d'urgence, son droit d'exproprier. Ainsi le ministre de l'Air prescrivit-il l'expropriation des 95 ha constituant l'emprise initiale de l'aérodrome. 13 ha supplémentaires furent expropriés en mai 1937 afin que puisse s'établir provisoirement à Glisy un groupe aérien régional. Une troisième expropriation, portant cette fois sur 80 ha (hachurés en orange sur le plan), intervint en mars 1939 en vue de l'installation à Amiens d'une escadre de reconnaissance. L'aérodrome fut occupé par les Allemands et doté - pour une large part en dehors de l'emprise dont ils avaient hérité et au mépris du réseau routier existant - de deux pistes bétonnées de 1600 m x 50 m et d'un réseau de dispersion (les infrastructures allemandes sont reportées en noir sur le plan).

Il fut décidé en 1945 de préserver l'ensemble laissé par l'Occupant en procédant aux acquisitions foncières nécessaires et en déplaçant vers le sud le tracé de la R.N. 336 (aujourd'hui R.N. 39). L'avenir de l'aérodrome se fera cependant plus modeste dès lors que l'Armée de l'Air aura fait connaître, en 1951, qu'elle avait renoncé à inclure le site d'Amiens dans ses programmes d'infrastructure.

L'article de Jacques Chillon (2017) documente la flotte de l'aérodrome club créé en 1945.

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle, 3e quart 20e siècle

Dates : 1936 (daté par travaux historiques)

Description

Le site d'une superficie d'environ 1 hectare comprend une piste d'atterrissage de 1260 m de longueur et une piste gazonnée de 900 m de longueur, douze hangars aéronautiques de type métro, à l'est du bâtiment abritant la tour de contrôle et le club-house, et trois hangars aéronautiques à l'ouest, abritant des clubs aéronautiques et hélicoptère. Aire de stationnement.

Éléments descriptifs

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Somme. Série O ; 99 O 1952. **Glisy. Administration communale (1870-1939).**

Bibliographie

- "L'aéroport de Glisy". *Atlas DGAC*. 2017.
- CHILLON, Jacques. "La renaissance de l'aéro-club de Glisy". *Trait d'Union*, 2 septembre 2017.
- CRAMPON, Maurice. **Le canton de Boves**. CNDP, 1980.
p. 61-62
- GIARD, Th. **L'aéroport d'Amiens**. *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, 1938.
- RANSON, René. **L'aéro-club de Picardie et la conquête de l'air**, Amiens, 1933.

Liens web

- Anciens aérodromes. Atlas DGAC. L'aérodrome de Glisy. : <https://www.anciens-aerodromes.com/?p=24510>
- CHILLON, Jacques. La renaissance de l'aéro-club de Glisy. Trait d'Union, 2 septembre 2017. : <https://www.anciens-aerodromes.com/?p=28101>

Illustrations



Vue générale.
Phot. Thierry Lefébure



Vue du hangar.
Phot. Thierry Lefébure

IVR22_20038000834NUCA

IVR22_20038000835NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Le territoire communal de Glisy (IA80002516) Hauts-de-France, Somme, Glisy

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Isabelle Barbedor

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Vue générale.

IVR22_20038000834NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du hangar.

IVR22_20038000835NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation